

Flash Instance

CAPP



Eaux & Milieux Aquatiques

Commission Administrative Paritaire Préparatoire mobilité du 19 mai 2016

N° 2

23 MAI 2016

Elus CAPP
ATE

TITULAIRES :

Patrick GINDRE
patrick.gindre@onema.fr
06 72 08 13 21

Michaël CHENARD
michael.chenard@onema.fr
06 21 85 18 41

WEB

Site du SNE-FSU :
<http://www.sne-fsu.org>

Adresse électronique :
sne.fsu@onema.fr

Présents :

Administration : Sophie GRAVELLIER (Secrétaire Générale), Astrid CHAUVIERE (service emploi et compétences), Paule JOSEPH-SELIGNY (chargée de gestion des carrières), Pascale LAGRABE (DCUAT, Chef de département adjoint), Patrick POYET (DIR Nord-Ouest), Cindy NICOLAS (Direction des Ressources Humaines).

Représentants syndicaux :

SNE-FSU : Patrick GINDRE (ATP2, titulaire), Michaël CHENARD (ATE, titulaire)

SN CGT : Sophie CHICHERI-NIOT (suppléante)

SNAPE-Solidaires : PERRAUD Virginie (ATE, titulaire, en visioconférence qui n'a pas fonctionné), Denis HERRMANN (ATP1).

La séance est ouverte à 14h00.

Le secrétaire adjoint désigné est Michaël CHENARD (SNE-FSU)

Rappel de la position du SNE-FSU sur la communication des résultats

Comme à notre habitude, nous ne communiquerons pas publiquement sur les décisions des CAP préparatoires, celles-ci devant être confirmées en CAP nationale.

Vos élus se tiennent à votre disposition pour échanger sur chacun des cas, par téléphone ou par mail.

Ordre du jour :

- Mobilité
- Demande d'intégrations
- Questions diverses

➤ Mobilité interne et entrante :

23 postes n'ont pas fait l'objet de candidature :

- SDs 02, 10, 14, 18, 36, 37, 60, 61, 52, 53 57, 58, 79, 89, 70/90, 972 et UOL

Auxquels s'ajoutent les postes qui n'ont reçu que des demandes de détachement aux profils peu adaptés ce qui monte à 37 le nombre de postes restant vacants.

Nous posons donc la question du recrutement par concours. Ayant entendu dans les couloirs du ministère que celui-ci ne recruterait plus d'ATE, nous interrogeons Mme GRAVELIER qui nous fait savoir qu'elle n'a pas d'information sur le sujet mais qu'un concours de TE devrait être organisé rapidement.

numéro de poste	service concerné	détails des votes
48	SD62	Deux demandes entrantes, une interne et une venant de l'ONCFS (anciennement ONEMA), la demande interne est privilégiée par l'administration et les OS d'autant que son ancienneté est supérieure.
49	SD77	Une demande de détachement provenant de la préfecture de police de Paris. Profil et motivation insuffisants. DG/OS : avis défavorable (D) unanime.
50-51	SID78	Détachement provenant de VNF, rencontré par le DR. Profil adapté et forte motivation. DG/OS : avis favorable (F).
52-53	SD85	Demande de changement de spécialité provenant du PN Pyrénées. Avis favorable si son choix 1 n'est pas disponible.
54	SD72	Changement de spécialité ONCFS, F. Une demande de détachement provenant des pompiers de Paris était également en lice. La CAP favorise le corps des ATE.
59	SD55	Une demande Onema. DG/OS : F
63	SD88	Une demande de détachement d'un agent administratif de VNF, profil inadapté. DG/OS : D
64	SD17	Choix n° 1 du collègue provenant du PN Pyrénées DG/OS: F1 Une demande de détachement d'un agent de la pénitencière au profil adapté est également examinée. L'administration souhaite accéder à cette demande afin de pourvoir le sd 85 en effectif réduit en accédant au choix 2 du collègue du PN Pyrénées. Les OS font valoir que le choix n° 1 doit être privilégié. DG/OS: F2.
67-68	SD28	Détachement provenant des sapeurs pompiers de Paris en reconversion. Le cas est débattu et la situation catastrophique du sd28 depuis plusieurs années conduit la CGT et le SNE-FSU à voter pour le détachement dans ce cas précis malgré les réserves liées à ce type de recrutement (ne doit pas devenir le seul outil de recrutement et servir ainsi à pallier l'incurie de gestion de notre tutelle, problématique de l'opérationnalité immédiate,...). Le SNAPE-Solidaires vote contre.
71-72	SD79	Même problématique que pour le sd 28, les postes vacants pour le sd79 sont difficilement pourvus, demande de détachement d'un pompier de Paris également. Administration: F SNE-FSU/CGT: F avec les mêmes réserves. SNAPE-Solidaires s'abstient.
74-77	SD69	Demande d'une collègue pas encore intégrée au corps des ATE. L'administration demande d'attendre son intégration pour une éventuelle mutation. DG/OS: D
76	SD42	Une demande Onema ATP2 DG/OS: F Une demande de la même collègue pas encore intégrée que pour le sd69 DG/OS: D

78	SD19	Une demande Onema DG/OS: F Une demande de détachement DIR SO (DREAL) DG/OS: D
79	SD 47	Une demande changement spécialité PN Cévennes DG/OS: F1 Une demande détachement Garde du littoral: F2 Une demande détachement DIR SO: D
80	SD40	Une demande ATP2 Onema: F1 Une demande ATE ONCFS: F2 Une demande détachement Garde du littoral: F3 Une demande ATP2 pas encore intégré: D
81	SD33	Une demande ATE Onema: F1 Une demande détachement Garde du littoral: F2 Une demande détachement DIR SO: D
82	SD13	Une demande ATE PN Calanques (ex Onema) DG/OS: F1 Une demande ATP2 pas encore intégré: D Deux demandes détachements: D
83-84	SiD Corse	Demande de détachement: D
89	Sid 70/90	Une demande ATE ONCFS: F
90-91	Sid 70/90	Deux demandes ATE ONCFS dont un qui demande les 2 RA DG/OS: F
109	Brigade nature Mayotte 976	Une demande de détachement provenant de l'AAMP Mayotte DG/OS: F

Les OS soulèvent la question des avis donnés pour les détachements. En effet, l'administration rend des avis à géométrie variable pour des profils similaires. L'administration nous répond que les avis des DR dépendent du besoin du sd, de la prise de contact de l'agent avec le service d'accueil et de sa formation. Si nous comprenons les besoins pour des SD en déficit chronique, il n'en est pas moins que l'interprétation de ces avis est délicate.

La Direction Générale nous fait savoir qu'un groupe de travail sera prochainement réuni afin de définir clairement les critères d'accueil des détachés.

Le grand nombre de détachés susceptibles d'intégrer les SD à ce tour de mutation (TE et ATE) va permettre à l'administration d'organiser une formation similaire à celle des agents recrutés sur concours.

Le SNAPE-Solidaires réitère sa demande d'avoir accès aux grilles indiciaires des demandes de détachement.

➤ **Mobilité sortante :**

Les 5 demandes (2 vers l'ONCFS et 3 vers les PN) reçoivent des avis favorables de la DG et des OS.

➤ **Intégrations :**

5 collègues détachés sur le corps des ATE reçoivent un avis favorable de la CAPP pour leur intégration. Ces collègues ont tous suivi les formations indispensables et ont satisfait le jury de l'ONEMA lors de leur entretien final.

Le jury de l'IFORE n'a pas encore rendu ses avis et la DG espère que ceux-ci seront disponibles avant la CAPN du 1^{er} juin. Si tel n'était pas le cas, les intégrations seront reportées à la prochaine CAP.

➤ **Points divers:**

Plan de requalification de C en B : la grille de critères de notation devant départager les agents promouvables sera présentée en CT le 2 juin.

Les DIR se réuniront pour une réunion d'inter-calibration le 14 juin, puis ce sera le tour de la DRH le 19 juin avant un passage en CAPP vers le 30 juin.

Contrairement aux déclarations de la Secrétaire Générale lors de la précédente CAPP, il n'y aura pas d'examen professionnel organisé puisque les 50 promotions (49 à choisir + 1 issu de la liste d'aptitude 2015) seront issues de listes d'aptitude. Le ministère ayant finalement fait le choix de passer tous les agents cette année, le travail de modification du décret des TE permettant la promotion par examen professionnel n'aurait pas eu le temps d'être réalisé.

Avant l'acceptation du poste, chaque agent choisi se verra envoyé par l'établissement une simulation financière (indice + prime) afin qu'il mesure l'impact de la décision sur son déroulé de carrière.

La séance est levée à 16h.

Pour des informations concernant votre mobilité, n'hésitez pas à solliciter vos représentants du SNE-FSU (coordonnées en première page).